




charte éthique



Les valeurs éthiques sont depuis toujours au cœur de la stratégie de SUEZ et de son développement. Avec le passage à la marque unique SUEZ, le Groupe accélère sa transformation, avec un nouveau positionnement et une nouvelle mission : assurer une gestion durable des ressources essentielles à notre avenir.

Dans ce cadre, il est plus que jamais indispensable que SUEZ agisse avec responsabilité et éthique dans ses métiers et ce, à l'égard de toutes ses parties prenantes.

La Charte éthique de SUEZ définit les valeurs de notre Groupe. Elle doit donc être pour chacun la référence en matière de comportement et d'action, que ces derniers soient collectifs ou individuels. L'ensemble des collaborateurs du Groupe doivent témoigner de cet engagement éthique.

Je souhaite que chacun d'entre vous se réfère à ce document et veille à son respect, afin de contribuer ensemble au succès de notre Groupe.

Jean-Louis Chaussade
Directeur Général

Table des matières

Les valeurs du Groupe	4
Les principes d'éthique	6
Quatre principes fondamentaux	
Les principes appliqués au Groupe	
Les principes du Groupe appliqués au marché	
Les principes du Groupe appliqués à son environnement	
La gouvernance de l'éthique	19
Le champ d'application de la charte éthique	
Le système de pilotage	
Le déontologue	
Reporting, contrôles et audits	

Les valeurs du Groupe

exigence

engagement

audace

collaboration

Les valeurs du Groupe

exigence

Garantir la performance à long terme du Groupe pour l'ensemble de ses parties prenantes, en recherchant continuellement efficacité et innovation au bénéfice des clients, en tant qu'acteur engagé de l'économie circulaire.

engagement

Concilier le développement et le respect de la planète, en accompagnant les clients dans la gestion durable de leurs ressources : leur permettre d'optimiser la gestion et l'usage des ressources dès aujourd'hui et sécuriser celles dont ils auront besoin demain.

audace

Vivre le présent avec optimisme et construire l'avenir avec créativité, en s'engageant dans la révolution de la ressource.

collaboration

Mobiliser l'ensemble des forces sous une marque et une mission communes pour co-construire avec l'ensemble des parties prenantes des solutions au service d'une gestion intelligente et durable des ressources essentielles à notre avenir.

Les principes d'éthique

Les valeurs d'entreprise de SUEZ s'expriment à travers les façons d'agir de ses collaborateurs.

L'éthique du Groupe se reconnaît dans des principes fondamentaux qui guident leurs comportements : la conformité aux lois et réglementations, l'intégrité, la loyauté et l'honnêteté, et le respect d'autrui.

SUEZ attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec ces principes d'éthique, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs. Les administrateurs et les collaborateurs ont tous l'obligation absolue de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de SUEZ.

L'engagement éthique de SUEZ et le respect de ces principes par l'ensemble des collaborateurs sont plus que jamais essentiels, pour mener à bien la mission commune d'une gestion intelligente et durable des ressources essentielles à notre avenir.

SUEZ fait depuis toujours de l'éthique un axe indispensable d'amélioration de sa performance et de sa compétitivité et est depuis de nombreuses années engagée en faveur des droits humains et du respect de la dignité humaine, de lutte contre la corruption et de préservation de l'environnement.

4 principes fondamentaux guident les comportements

Agir en conformité avec les lois et les réglementations
Ancrer une culture d'intégrité
Faire preuve de loyauté et d'honnêteté
Respecter les autres

Ces quatre principes fondamentaux s'appliquent concrètement aux trois cercles au sein desquels l'entreprise exerce ses activités :

- le cercle du **Groupe**, incluant les collaborateurs, les actionnaires et les entités* de SUEZ,
- le cercle du **Marché**, à l'intérieur duquel le Groupe entretient des relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et ses concurrents, et, enfin,
- le cercle de l'**Environnement** constitué par le monde qui l'entoure, dans les pays où le Groupe est présent.



Profitable aux trois cercles réunis, une éthique exigeante doit être garantie à l'ensemble des parties prenantes.

* Entité désigne une (ou des) société(s) ou business unit(s) du Groupe SUEZ.

Les principes d'éthique

collaborateurs
entités
actionnaires

Les principes appliqués au Groupe

Les collaborateurs

À tous les échelons, SUEZ s'attache à maintenir des relations humaines tout à la fois exigeantes et harmonieuses. Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chacun de permettre à tous les collaborateurs d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales. Ainsi, dans l'exercice des responsabilités et des relations hiérarchiques, la personne doit toujours être respectée.

Le Groupe favorise en effet un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion. SUEZ condamne le harcèlement moral ou sexuel et réproouve toute pratique de pressions excessives.

Respectueux de la diversité et de la vie privée, le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et s'interdit toute forme de discrimination.

Particulièrement valorisé, l'esprit d'équipe repose sur un dialogue ouvert et constructif qui renforce la cohésion. Le Groupe met tout en œuvre pour informer ses collaborateurs sur ses objectifs et ses défis afin de faciliter leur implication dans la vie de l'entreprise.

SUEZ s'efforce enfin d'assurer dans tous les pays des salaires permettant une existence décente au regard du niveau de vie local. Le Groupe s'attache aussi à mettre en œuvre tous les moyens adéquats à la préservation de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs.

L'exigence du haut degré de professionnalisme visé par SUEZ favorise le développement des individus, tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Les principes appliqués au Groupe

collaborateurs
entités
actionnaires



Les entités du Groupe

SUEZ veille à ce que les relations au sein de ses entités s'opèrent dans la transparence et dans l'équilibre, pour mener à bien, sous une marque unique, la mission commune, à savoir permettre à leurs clients de gérer durablement les ressources et d'avancer vers une économie circulaire.

Le Groupe s'assure en particulier du fait qu'elles se transmettent des informations exactes et sincères, et que lorsqu'elles sont amenées à avoir entre elles des relations d'affaires, elles observent avec la même vigilance la loyauté qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Enfin, les entités mettent en place localement, dans un souci de cohérence et de loyauté, les dispositifs permettant d'atteindre les objectifs de la présente charte et de satisfaire à ses exigences.

collaborateurs
entités
actionnaires

Les principes appliqués au Groupe

Les actionnaires

Le développement du Groupe dépend notamment de sa capacité à trouver les capitaux nécessaires au financement de ses investissements.

Les actionnaires jouent un rôle clé dans le développement du Groupe. En regard de la confiance qu'ils accordent au Groupe, celui-ci a un double devoir, d'une part, celui de la performance financière et de la rémunération optimale du capital investi, d'autre part, celui de la bonne gouvernance.

Dans ce but, le Groupe applique des standards de haut niveau en matière de gouvernement d'entreprise. Au-delà de la nécessaire application des règles définies par les autorités de contrôle des marchés financiers, le Groupe veille au respect de l'égalité des actionnaires et s'attache à donner une information financière exacte, transparente, sincère et vérifiable en temps requis.

En bref... Les principes appliqués au Groupe



Travailler dans un climat sain participe au bon fonctionnement du Groupe. C'est pourquoi SUEZ a mis en place les mesures nécessaires pour garantir à ses collaborateurs des conditions de vie décentes et un environnement de travail sécurisé.

Le Groupe place également les relations avec ses salariés sous le signe du respect et de la confiance.

Cette exigence relationnelle et éthique concerne par ailleurs l'ensemble de ses actionnaires, SUEZ appliquant des standards de haut niveau en matière de gouvernement d'entreprise.

clients
fournisseurs et
partenaires
concurrents



Les principes du Groupe appliqués aux marchés

Les clients

La satisfaction des clients et, par conséquent, la pérennité du Groupe dépendent de facteurs nettement identifiés : la disponibilité, l'imagination, l'esprit d'innovation, l'amélioration constante de la qualité et de la traçabilité, notamment en matière de santé et de sécurité, le souci d'une gestion durable des ressources et la prise en compte de l'impact sociétal des activités du Groupe.

Ces exigences supposent un dialogue ouvert, fondé sur une information précise et sincère, la transparence des procédures mises en œuvre par le Groupe et, bien sûr, le respect des engagements et des règles de la concurrence.

Les principes du Groupe appliqués aux marchés

clients
fournisseurs et
partenaires
concurrents

Les fournisseurs et partenaires

La qualité des produits et services fournis par SUEZ à ses clients dépend aussi de sa capacité à obtenir d'excellentes prestations de la part de ses fournisseurs et partenaires.

En conséquence, le choix des fournisseurs et partenaires doit être impartial et exigeant. Le Groupe les sélectionne donc pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance.

Toute négociation doit respecter les principes de qualité définis au sein du Groupe. Dans ce cadre, le processus de décision doit associer tous les interlocuteurs concernés.

En outre, les collaborateurs impliqués doivent faire preuve d'une éthique irréprochable, éviter tout conflit d'intérêt et se conformer aux réglementations, notamment celles concernant les règles de la concurrence.

Les principes de qualité s'expriment également par l'intégration des préoccupations environnementales et sociétales aux critères de sélection des fournisseurs et partenaires.

SUEZ engage ses partenaires commerciaux, ses sous-traitants et ses fournisseurs à se doter, si ce n'est déjà fait, de règles éthiques, environnementales et sociales et également à respecter des pratiques compatibles avec ses valeurs.

clients
fournisseurs et
partenaires
concurrents

Les principes du Groupe appliqués aux marchés

Les concurrents

Le Groupe respecte les règles de fonctionnement du marché.

Dans ce cadre, il se conforme aux règles de la concurrence et à celles des marchés régulés en adoptant un comportement loyal et s'interdit de diffamer ou dénigrer ses concurrents. Il protège également ses informations confidentielles et ses secrets de fabrique. Enfin, il n'utilise que des moyens légaux et honnêtes pour recueillir de l'information utile à l'obtention de marchés ou de contrats.

En bref... Les principes du Groupe appliqués aux marchés



Priorités de SUEZ, la satisfaction des clients et la gestion durable des ressources reposent sur des facteurs nettement identifiés : la qualité des produits et des services, un dialogue ouvert dans un esprit collaboratif, la transparence des procédures ou encore le respect des engagements et des règles de la concurrence.

Ces principes auxquels tous les collaborateurs du Groupe doivent se conformer s'appliquent également vis-à-vis des partenaires, des fournisseurs et des concurrents.

En la matière, il est demandé aux collaborateurs de SUEZ d'adopter un comportement loyal et de faire preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations. Ils devront également s'assurer que les partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe ont des préoccupations éthiques compatibles avec la Charte éthique du groupe.

communauté
planète

Les principes du Groupe appliqués à son environnement

La communauté

Le Groupe exerce des activités qui le placent au cœur des collectivités où il intervient ; il attache une importance toute particulière à soutenir les communautés qui l'accueillent.

SUEZ mène ainsi une politique active en matière de solidarité vis-à-vis des populations en difficulté, en lien avec les pouvoirs publics. Il conduit également des actions de mécénat et de parrainage dans une logique de soutien aux initiatives des collectivités. Ces activités doivent être franches, transparentes et licites.

La politique du Groupe est de s'abstenir de tout financement d'activités politiques. Dans les pays où ces financements sont autorisés, le Groupe peut, sous certaines conditions, envisager des contributions. En tout état de cause, celles-ci doivent être limitées dans leur montant et demeurer exceptionnelles.

Enfin, en liaison avec les acteurs locaux, SUEZ cherche à comprendre et à respecter toutes les cultures.

Dans ce cadre, pour des actions de terrain cohérentes avec ses métiers, le Groupe entretient un dialogue et un partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) des secteurs environnementaux et humanitaires. Il encourage également les engagements civiques et associatifs personnels de ses collaborateurs.

SUEZ reconnaît l'intégrité comme l'un des principes fondateurs de son éthique. Il réprovoque la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que les collaborateurs qui s'impliquent pour faire respecter ce principe n'en subissent aucun préjudice.

Les principes du Groupe appliqués à son environnement

communauté
planète



La planète

L'environnement, sa préservation et le développement durable sont au cœur des métiers de SUEZ. La politique de développement durable du Groupe l'énonce nettement en indiquant que le respect de l'homme et le respect de l'environnement fondent l'identité et les valeurs de SUEZ.

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures, le Groupe définit sa stratégie et fixe ses objectifs en tant qu'acteur engagé au service du développement durable et de l'économie circulaire et rend compte de ses résultats. Il est respectueux des prescriptions légales et réglementaires locales. Il est également à l'écoute des attentes de ses clients, des riverains, des collaborateurs et, plus largement, de l'ensemble des parties prenantes.

Vigilant sur les émissions et les impacts de ses activités, il est aussi soucieux de faire partager ses objectifs environnementaux à ses partenaires, à ses fournisseurs et, le cas échéant, aux propriétaires des installations qu'il gère. Le Groupe utilise les méthodes et les techniques les plus aptes à promouvoir le développement durable, par une gestion optimale et innovante des ressources. Il encourage la recherche et l'innovation pour développer les savoir-faire relatifs à la qualité et à la sécurité, à la valorisation et au recyclage des matériaux, à l'économie des ressources naturelles, ainsi qu'à la réduction des nuisances et à la préservation de la biodiversité.

En bref... Les principes du Groupe appliqués à son environnement



Socialement responsable, SUEZ s'engage auprès des communautés dans lesquelles elle développe son activité. Respectueuse de l'environnement et des cultures, elle s'est donnée pour mission de sécuriser les ressources essentielles au développement des activités humaines et à notre avenir.

Elle communique ouvertement sur ses réalisations et ses défis dans ce domaine et soutient des ONG des secteurs environnemental et humanitaire.

Le Groupe réprovoque la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses collaborateurs s'impliquent pour faire respecter ce principe.

La gouvernance de l'éthique

Le champ d'application de la charte éthique

La Charte éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des entités du Groupe.

Afin d'encourager le comportement éthique de ses collaborateurs et d'agir conformément aux lois et réglementations en vigueur, le Groupe s'est doté d'une organisation éthique. Les processus mis en œuvre dans ce cadre s'appliquent à l'ensemble du Groupe.

- **La loi, la charte et les valeurs** constituent les points d'ancrage du premier niveau, le socle sur lequel notre Groupe s'appuie dans un objectif nettement identifié : agir en permanence et en tout lieu conformément aux réglementations en vigueur, selon les règles et les principes d'action de sa Charte éthique.
- Le second niveau du dispositif concerne **l'organisation**. Il se concrétise par la mise en œuvre de structures et de procédures appropriées au pilotage, à la conception, à la gestion et au reporting.
- **Les pratiques professionnelles** représentent le troisième et dernier niveau. Il s'agit de l'ensemble des outils opérationnels mis à la disposition des collaborateurs pour qu'ils puissent agir conformément aux références de SUEZ.

La démarche éthique de SUEZ repose sur trois niveaux : les référentiels, les structures d'organisation et les pratiques professionnelles.

Le champ d'application de la charte éthique

Des documents pratiques accompagnent la démarche éthique. Ils ont pour fonction d'aider concrètement les collaborateurs dans leur comportement et leurs décisions. Ils accordent une importance particulière aux lois, règles et normes en matière d'éthique et de déontologie émanant, non seulement des instances régulatrices internationales, fédérales, nationales et locales, mais aussi des instances professionnelles.

Les principes de cette Charte éthique doivent être promus par les salariés du Groupe qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance d'entreprises dans lesquelles notre société n'est pas majoritaire. Les collaborateurs de SUEZ doivent veiller à informer leurs interlocuteurs, fournisseurs, prestataires, sous-traitants de l'existence de la Charte éthique du Groupe en leur remettant le présent document.

En bref... Le champ
d'application de la
charte éthique



S'appliquant à l'ensemble des entités du Groupe, la Charte éthique de SUEZ est également promue par ses collaborateurs au-delà de ce périmètre et portée à la connaissance des cotraitants.

Le système de pilotage



Chaque collaborateur du Groupe doit intégrer les principes éthiques de SUEZ dans l'exercice de son métier. Pour ce faire, le système de pilotage définit clairement les responsabilités à tous les échelons.

Les responsables de l'exécutif de SUEZ sont les premiers garants de l'application de la Charte éthique du Groupe.

À cette fin, ils doivent se doter des outils nécessaires au suivi de son déploiement et à la détection des violations de ses règles.

Ils doivent aussi instaurer un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité. Dans chaque entité, le responsable de l'exécutif du Groupe procède à la nomination d'un déontologue (voir pages 26 à 29) et veille à lui donner les moyens humains et budgétaires appropriés, ainsi que l'autorité nécessaire à l'exécution de ses missions.

Une forte implication managériale

S'assurer, individuellement et collectivement, de l'application de la Charte éthique de SUEZ entre dans le cadre des attributions de l'ensemble de la ligne managériale. Les règles fixées par le présent document doivent donc prioritairement être connues de tous les collaborateurs susceptibles d'exercer un pouvoir de contrôle conséquent sur la marche de l'entreprise, ou d'influer sur une partie de sa politique. Le comportement de ces collaborateurs, dont les décisions ont un impact primordial en termes d'éthique, doit bien sûr être exemplaire.

Ainsi, lorsqu'un responsable hiérarchique attribue un poste de responsabilité, il doit s'assurer que la personne nommée dispose de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour appliquer la Charte éthique du Groupe.

Le système de pilotage

Une structure de pilotage adaptée

L'impulsion de l'engagement éthique de SUEZ est donnée au plus haut niveau du Groupe : le Président, le Directeur Général, le comité de direction et le comité exécutif qui ont choisi de doter le Groupe des structures adaptées.

L'organisation Ethique est supervisée par le Conseil d'Administration du Groupe. Le Comité Ethique et Développement Durable dont il est l'émanation, l'assiste. Le Comité veille notamment à la mise en place des procédures nécessaires et de référentiels éthiques au sein du Groupe.

Le Secrétariat général a pour objectif d'intégrer l'Ethique dans la vision, la stratégie, le management et les pratiques de SUEZ. Il propose les textes fondateurs, impulse leur mise en œuvre par les branches opérationnelles et les directions fonctionnelles, dans toutes les activités du Groupe.

Pour s'assurer du déploiement et du fonctionnement des dispositifs de conformité nécessaires au management des risques éthiques du Groupe, il anime un réseau mondial de déontologues qui relaient ses missions dans les différentes entités du Groupe.

Le système de pilotage

Une démarche de démultiplication

Les responsables hiérarchiques de SUEZ sont garants de la diffusion auprès de leurs collaborateurs du présent document, l'objectif étant de permettre à ces derniers de connaître et d'appliquer la démarche éthique du Groupe dans leur quotidien.

À cet effet, ils organisent des actions de formation ou de sensibilisation. Ils apportent également aide et conseils à ceux de leurs collaborateurs qui les interrogent ou leur font part de leurs préoccupations en matière d'éthique.

Enfin, si les supérieurs hiérarchiques doivent vérifier les connaissances de leurs collaborateurs en ce qui concerne leurs obligations éthiques et réglementaires, ils doivent plus encore veiller à ce qu'ils aient des pratiques conformes à leurs obligations. Quand le recours à des sanctions est indispensable, celui-ci s'effectue en respect du droit et des usages locaux.

Le Déontologue du Groupe reçoit le soutien des Directions fonctionnelles et notamment des Ressources Humaines et de la Communication dans le déploiement des règles d'éthique.

En bref... Le système de pilotage



Si chacun des collaborateurs de SUEZ est porteur des principes éthiques du Groupe, les responsables hiérarchiques ont des obligations particulières : transmettre, sensibiliser, former et contrôler. SUEZ s'est dotée d'une organisation adaptée pour impulser des pratiques éthiques et vérifier la conformité des pratiques aux engagements.



Le déontologue

Le déontologue est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Charte éthique sur le périmètre de son entité. À la fois facilitateur et animateur, il contribue à la prévention du risque éthique en impulsant des pratiques professionnelles conformes aux engagements du Groupe.

Dans chaque entité dont la taille et l'autonomie le justifient, le responsable en charge de celle-ci nomme, avec l'approbation préalable du Déontologue du Groupe, un déontologue chargé de **veiller à la mise en œuvre des principes éthiques du Groupe** sur le périmètre de son entité. À ce titre, les principaux éléments de la mission du déontologue consistent à :

- relayer et expliquer si nécessaire les chartes, codes ou guides définissant les engagements éthiques du Groupe auprès de tous les collaborateurs, en lien étroit avec le management de l'entité ;
- concevoir ou superviser l'élaboration de documents complémentaires relatifs à l'Éthique, spécifiques à l'implantation ou au métier de l'entité ;
- veiller au respect des principes d'éthique dans les stratégies de développement et les activités de l'entité ;
- piloter des actions de sensibilisation, de formation et de communication ;
- mettre en place et animer un réseau de correspondants éthiques dans l'entité lorsque cela est nécessaire pour assurer une proximité géographique suffisante avec l'ensemble des collaborateurs de l'entité ;

Le déontologue

- répondre aux interrogations des collaborateurs et donner des conseils en matière d'éthique ;
- traiter, en concertation avec les départements concernés et avec une autonomie suffisante, les alertes éthiques et, s'agissant des alertes significatives, en informer le Déontologue du Groupe en temps utile ;
- contrôler la mise en œuvre de l'organisation éthique et en rendre compte dans le rapport de conformité annuelle que le responsable de l'entité doit transmettre au Déontologue du Groupe ;
- identifier les risques éthiques de l'entité.



Responsabilités du déontologue

Le déontologue est tenu au respect d'une stricte confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice de sa mission. Ainsi, un déontologue ne peut divulguer sans son accord le nom d'une personne mise en cause ou délivrant une information.

Cette obligation de confidentialité s'exerce en conformité avec le droit et les usages locaux. Les déontologues prennent par ailleurs toute mesure nécessaire afin que l'auteur d'un signalement ne puisse pas subir de mesures de rétorsion.

Choisi pour ses qualités personnelles de rigueur, d'honnêteté, de discrétion, de distance à l'événement, pour ses capacités de médiation et son esprit de synthèse, le déontologue est membre de l'équipe de direction de l'entité et/ou a un accès direct au management.

Le déontologue

Un dispositif de suivi des objectifs éthiques

Les déontologues fournissent à notre Groupe une vision globale de ses pratiques éthiques. Pour ce faire, chacun d'eux informe périodiquement le Comité de direction ou le Comité exécutif ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance de son entité.

Les différents éléments communiqués, sous forme de reporting, alimentent la rédaction du rapport annuel sur l'éthique présenté par le Déontologue du Groupe au Directeur Général, au Comité de direction et au Comité d'Éthique et Développement Durable du Conseil d'Administration.

En bref... Le déontologue

Le déontologue participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique professionnelle et veille à leur respect dans l'entreprise. Il apporte aide et conseils à tout collaborateur qui l'interroge en matière d'éthique et contribue à l'identification de bonnes pratiques par sa participation au réseau des déontologues du Groupe. Il participe à la prévention des risques éthiques du Groupe en établissant le rapport de conformité de son entité et veille à ce que les alertes éthiques soient traitées avec diligence et efficacité.



Reporting, contrôles et audits



Une adresse email permet si nécessaire de recevoir un conseil ou de poser des questions en matière d'éthique.
ethics@suez-env.com

Dans le cadre de l'organisation éthique déployée au sein de ses entités, SUEZ met en œuvre des procédures visant à garantir l'application de sa politique dans ce domaine.

Différentes procédures de reporting et d'audit sont en place. Ces procédures comprennent notamment une déclaration annuelle de conformité sur le déploiement de la politique éthique dans les différentes entités du Groupe.

Tous les déontologues doivent produire un rapport annuel décrivant les progrès réalisés par leur entité en matière d'organisation éthique, en application des règles et procédures de SUEZ, ainsi que les éventuelles dispositions ou actions spécifiques prises par l'entité elle-même.

Ce rapport, remis à l'entité de rattachement, est accompagné d'une lettre de conformité du responsable de l'entité certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique au sein de l'organisation dont il a la responsabilité.

Les documents d'éthique sont disponibles sur le site intranet du groupe et une adresse email permet si nécessaire de recevoir un conseil ou de poser des questions en matière d'éthique.

ethics@suez-env.com

Reporting, contrôles et audits

Complémentaires de l'organisation éthique, les services du contrôle interne et d'audit interne sont attentifs à toute information pouvant indiquer un éventuel cas de violation des règles. Ils sont également vigilants quant à l'existence éventuelle de points faibles dans l'organisation des entités du Groupe.

Ces services rendent compte de leurs observations à leurs hiérarchies respectives. Ils informent également le déontologue et, si nécessaire, peuvent effectuer une revue spécifique de certaines applications du dispositif éthique.

En bref...

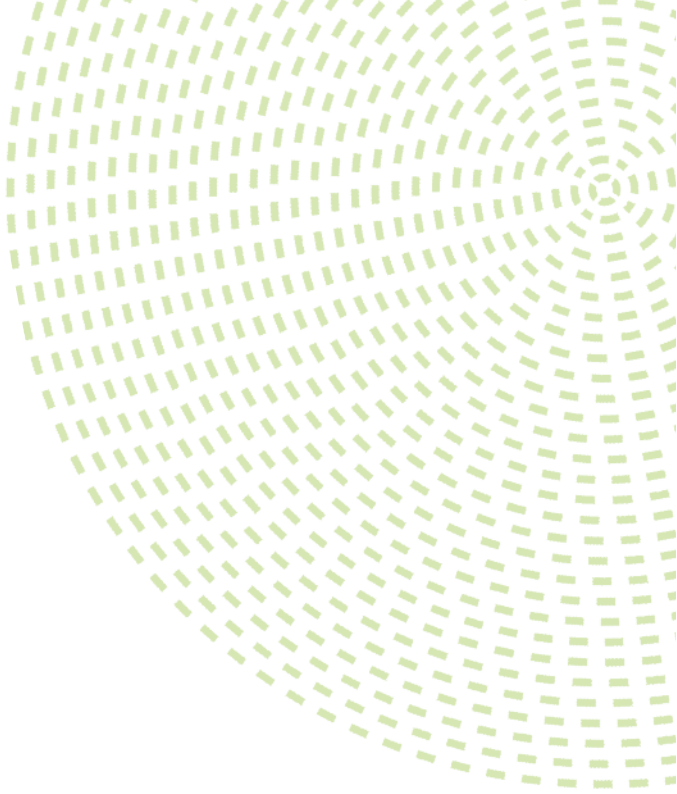
Le Groupe a mis en place des procédures de reporting, d'information et d'audit interne qui font partie à part entière du dispositif interne visant au respect de nos principes d'éthique.





ethics@suez-env.com

Tour CB 21 - 16 place de l'Iris
92040 Paris La Défense cedex
Tél. +33(0)1 58 81 20 00 - Fax +33(0)1 58 81 25 00



www.suez.fr

